CHB97F

ABC TEXTURE SAS
SAS au capital de 80 000 €
Siège social : 21, rue du Bournay – 35400 ST MALO
RCS Saint Malo 452 492 457

Procès-verbal
de l'Assemblée Extraordinaire des Associés de la société ABC Texture SAS
du 23 juillet 2009

L'an deux mille neuf, le 23 juillet à seize heures, les associés de la SAS ABC Texture se sont réunis dans ses bureaux à Dinard sur convocation de la Présidente en date du 20 juillet 2009.

Le cabinet PriceWaterhouseCoopers, commissaire aux comptes d'ABC Texture, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la séance.

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, l'assemblée des associés est présidée par Mme Bourdin, Présidente d'ABC Texture. M. Yves Bourdin et M. Pierre-Henry Mercier étant présents, la Présidente déclare que l'assemblée des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions relatives à l'ordre du jour à la majorité requise.

Puis, la Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Transfert du siège social de la société.
- Changement de date de l'année sociale.
- Nomination d'un Directeur Général.
- Pouvoirs.

1. **Première résolution**

Après avoir entendu la proposition de, la proposition de transférer le siège social de la société à Dinard est approuvée par l'assemblée des associés. Le nouveau siège social de la société est donc situé Rue Isaac Newton – 35800 DINARD, à compter du 1er août 2009.

A la suite de cette délibération, l'article 4 des statuts est ainsi rédigé :

« Le siège social de la société est fixé à DINARD – 35800 – Rue Isaac Newton. Il peut être transféré à tout autre endroit sur décision du Président de la société. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. **Deuxième résolution**

Après avoir écouté et débattu sur la proposition de changement de l'année sociale faite par la Présidente, cette proposition de changement de date de l'année du

1er avril au 31 mars, à la place du 1er janvier au 31 décembre, est approuvée par l'assemblée des associés telle qu'elle lui a été présentée. En conséquence, il y aura un exercice social de 15 mois qui commencera le 1er janvier 2009 pour se terminer le 31 mars 2010.

La nouvelle rédaction de l'article 25 des statuts est la suivante :

« L'année sociale commence le 1er avril et finit le 31 mars. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Troisième résolution

Conformément aux dispositions du §2 de l'article 15 des statuts, la Présidente propose la candidature de M. Pierre-Henry MERCIER au poste de Directeur Général, pour une durée illimitée, à compter du 23 juillet 2009. Il est demandé à l'assemblée des associés d'approuver cette nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Troisième résolution

L'Assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente déclare close la présente assemblée extraordinaire des associés.

L. BOURDIN
Présidente

Y. BOURDIN

P.H. MERCIER